

Tentative de car-jacking : jusqu'à 3 ans de prison ferme

Tribunal | Hier, trois prévenus comparaissaient pour une tentative de vol de voiture particulièrement violente. Ils ont continué à nier.

Trois hommes ont écopé de prison ferme hier devant le tribunal correctionnel de Nîmes pour une affaire de tentative de vol d'Audi A3.

Les faits se sont produits dans la soirée du 30 janvier dernier. Une jeune femme rentre à son domicile du côté de la Zup. Elle est au volant de sa voiture quand elle voit débarquer plusieurs hommes visages masqués. Ils veulent s'emparer de son véhicule. Elle verrouille le système de fermeture, parvient à enclencher la marche arrière et s'enfuit sous le nez de ses agresseurs, arrivés au volant d'une Clio (volée). Le signalement de la voiture de couleur bordeaux permet aux policiers de repérer le véhicule dans le secteur. Mais lorsqu'ils tentent d'appréhender les suspects, la voiture accélère.

Pris en chasse par les policiers

Une course-poursuite démarre et des objets sont jetés sur le véhicule des forces de l'ordre. Finalement arrêtés, les auteurs présumés de la tentative de car-jacking sont placés en garde à vue au commissariat. Des couteaux sont retrouvés dans le véhicule, ce qui, outre la tentative de "vol aggravé", vaut aux suspects, d'être poursuivis pour "transport d'arme". Globalement, ils nient leur implication.

Hier, dans le box des détenus, face à la présidente Élisabeth Blanc, ils ont adopté la même ligne de défense : ils contestent leur implication. Les masques et les gants retrouvés dans la Clio volée ? Utilisés à cause du froid. Circuler dans une voiture volée ? Ils expliquent qu'ils n'étaient pas au courant. Le témoignage d'un mineur (présent avec eux dans la



■ Après l'énoncé des condamnations, les prévenus ont été maintenus en détention. Photo N. B.

voiture) a semble-t-il étayé la thèse de l'accusation. Le passé judiciaire des suspects n'a pas milité en leur faveur. L'un, 18 ans, était sorti de prison le 27 décembre après une condamnation pour une affaire d'extorsion commise près d'un établissement scolaire. L'autre, 22 ans, a été élargi le 8 décembre dernier, après une détention provisoire liée à une mise en examen. Ce dernier avait aussi été condamné pour vol aggravé. Le troisième, 19 ans, présente un casier judiciaire vierge.

La défense juge les éléments du dossier insuffisants

Pour Laurent Couderc, le vice-procureur de la République de Nîmes, le contexte de l'affaire est désagréable. Car la victime est venue dire en début d'audience qu'elle retirait sa plainte. Le magistrat

évoque par ailleurs le sentiment de peur que les faits ont provoqué sur cette dame. Il considère que les prévenus doivent être condamnés à des peines comprises entre un an et trois ans ferme. L'avocate des trois prévenus, M^{me} Marie Godard, a estimé que les éléments du dossier étaient insuffisants pour justifier une condamnation pour la tentative de vol. L'avocate a aussi estimé que les prévenus avaient « *besoin de cadre pour évoluer et qu'il n'était pas pertinent de les incarcérer* ».

Après délibéré, Nordine Bouchtat écope d'un an dont six mois avec sursis. Akram Filali est condamné à 18 mois ferme et Mamadou Touré à trois ans. Tous sont maintenus en détention.

HOCINE ROUAGDIA

hrouagdia@midilibre.com